

# Le secteur informel une réalité à réexplorer: ses rapports avec les institutions et ses capacités développantes

Abdoulaye Niang\*

---

*Abstract: This paper analyses the informal sector concept by integrating legitimacy and legality variables, as well as its relations with the modern and traditional sectors. It comes out of this analysis a classification of informal sector activities according to criteria of survival, subsistence, promotion and transition towards the modern sector.*

---

## Introduction

Le secteur informel est l'ensemble des activités de commerce, de production de biens et de services à valeur marchande, de pratiques associatives d'épargne et de crédit, de transfert ou de redistribution des ressources, toutes se menant à une échelle plus ou moins réduite, qui échappent partiellement ou totalement à la législation et/ou aux normes dominantes qui régissent le champs des activités et des pratiques de même catégorie.<sup>1</sup>

Ces activités et ces pratiques ne jouissent pas du même statut socio-institutionnel parce qu'ils n'ont pas le même degré de légitimité et ne se situent pas au même niveau de conformité par rapport à la loi. L'étude du secteur informel par rapport à ces variables que sont la légitimité et la légalité permettrait d'introduire des nuances catégorielles qui sur le plan analytique rendraient le concept moins «magnétique» et plus opératoire.

De même le secteur informel présente une certaine diversité quant à la manière dont il intègre les éléments constitutifs de son environnement culturel économique technique et technologique d'où une certaine hiérarchie dans les capacités développantes des entreprises qui le constituent.

---

*Africa Development Vol. XXI, No. 1, 1996, pp.57-80*

1 Cette définition élargit le champ de celle qui était donnée dans la revue *Université, recherche et développement* No.1, mars 1993 p.26. Elle inclue les pratiques de survie tels la mendicité, le vol, etc.

L'objet de cet article est d'éclater le concept de secteur informel pour le rendre plus lisible en renvoyant chacun de ses morceaux à une réalité spécifique que nous tenterons de nommer par un nouveau concept.

Nous nous aiderons pour cette analyse des informations portant sur des mécanismes de fonctionnement de vingt-huit (28) entreprises de branches d'activités et de tailles différentes: menuiserie ébénisterie: six (6); menuiserie métallique: quatre (4); confection: quatre (4); transport: quatre (4); cordonnerie: trois (3); commerce: septième (7).

Afin de bien pénétrer l'univers socio-économique de ces entreprises nous avons privilégié les entretiens qualitatifs. Notre capital de connaissance acquise sur le secteur informel suite à de nombreuses études de terrain portant sur ce domaine nous aura également aidé.

### **Le secteur informel: la légitimité et la légalité de ses activités**

#### ***La variable légitimité***

Nous définirons la légitimité comme suit: elle est la valeur sociale négative ou positive attachée à une conduite, un acte, une décision et qui manifeste implicitement ou explicitement le degré d'adhésion, ou d'acceptation de la collectivité en ce qui les concerne.

Cette valeur sociale peut être déterminée soit en fonction du degré de conformité de l'acte avec les règles, ou les lois, soit tout simplement en rapport avec le degré de satisfaction qu'il procure à la collectivité eu égard à certaines attentes. Dans un espace densément réglementé, la base de la légitimité est la règle, surtout si celle-ci fait l'objet d'une forte adhésion et devient un élément structurant des conduites quotidiennes. Dans ce cas nous pouvons parler de légitimité légale. Par contre, dans un espace moins maillé par la règle et plus permissif au social, la base de la légitimité est la satisfaction des attentes; et la conformité aux valeurs et normes collectives; on parlera ici, plutôt de légitimité sociale. Ces deux formes de légitimité peuvent être convergentes ou divergentes à des degrés divers définissant entre eux des rapports différenciés qui fondent ce qu'on peut appeler la légitimité institutionnelle de l'activité. C'est cette dernière forme de légitimité qui détermine le degré de tolérance de l'Etat ou encore les formes de répression que celui-ci développe à l'endroit de l'activité considérée.

Selon ce critère nous avons plusieurs catégories d'activités auxquelles correspondent pour chacune d'elle un type particulier d'articulation entre ces différents types de légitimité et de manière corollaire un niveau de tolérance institutionnelle déterminée.

La catégorie de légitimité de l'activité du secteur informel est fonction de sa plus ou moins grande utilité reconnue ou supposée et de son degré de conformité en tant que pratique aux valeurs et normes sociales. Plus la légitimité sociale de l'activité considérée est grande, plus l'est aussi la

tolérance institutionnelle dont elle peut jouir du côté de l'Etat malgré son état de conformité aux lois.

**Tableau 1: Secteur informel: catégories et type de légitimité**

Secteur informel	Légitimité sociale	Légitimité institutionnelle	Tolérance
Légitime	positive	problématique	positive
Illégitime	négative	négative	négative
A légitimité marginale	faiblement positive	positive négative	positive négative
A légitimité dichotomique	négative positive	négative	négative

Source: Composé par l'auteur.<sup>2</sup>

En dernière analyse, on peut penser que le degré et la nature de la répression institutionnelle qui frappe une activité du secteur informel sont fortement dépendants de la valeur de sa légitimité sociale.

Cette proposition se vérifie particulièrement pour les activités qui relèvent du secteur informel légitime, illégitime ou marginal, dont la valeur de la légitimité institutionnelle se détermine en fonction de l'utilité sociale de l'activité et du degré de préjudice qu'elle peut occasionner soit à la collectivité entière soit seulement à une partie d'elle. Là où l'utilité est exclusive d'un préjudice quelconque ou l'emporte largement sur ce dernier, la répression institutionnelle est nulle ou légère. Inversement là où le préjudice l'emporte sur l'utilité, la répression institutionnelle est forte.

Pour les activités relevant du secteur informel à légitimité dichotomique et qui sont caractérisées par une double légitimité sociale antagoniste, la légitimité institutionnelle semble forte surtout quand la pratique de l'activité

- 2 La production et la vente de stupéfiant sont des activités à la légitimité sociale négative en raison du préjudice réel qu'elles causent à la société. Elles font l'objet d'une forte répression institutionnelle.
- 3 Pour les différentes catégories d'activités du tableau 1, voici des exemples qui illustrent chacune d'elle:
  - système informel légitime: les activités de menuiserie-ébénisterie; les activités de vente de produits non prohibés; ou encore les activités de cirage de chaussures.
  - système informel illégitime: la production ou la vente de drogue; les pratiques de recel.
  - système informel à légitimité marginale: la prostitution clandestine à laquelle on s'adonne comme pratique de survie.
  - système informel à légitimité dichotomique: la contrebande; la vente de produits provenant de la fraude.

a des conséquences préjudiciables pour l'Etat et pour un large secteur de la vie économique mais dont le pouvoir de pression sur l'Etat ou ses institutions habilitées à prendre des mesures répressives est forte.

La répression institutionnelle du secteur, quant à sa nature et ses modalités, semble être le résultat d'une négociation entre son utilité reconnue ou supposée et qui peut être plus ou moins élevée et les préjudices réels ou supposés, variables en degré, que ces dernières peuvent causer à la collectivité ou à ses parties (dont le poids social ou économique est pris en compte) ou encore à l'Etat. De cette considération, il découle que la marge de tolérance institutionnelle pour une activité donnée peut non seulement être variable d'un moment à un autre sur une même période mais aussi peut varier d'une période à une autre. Il y a donc une grande flexibilité dans les modalités de répression du secteur informel. Tout laisse penser que cette flexibilité n'est que la traduction d'une certaine ambivalence des autorités quant à leur jugement sur le rapport utilité/préjudice du secteur informel.<sup>4</sup>

Cette ambivalence est surtout notoire à l'égard des nouvelles activités et pratiques émergentes qui surprennent la législation dont l'impréparation, pour en rendre compte, la place dans une position d'hésitation et de réversibilité quant aux mesures à prendre dans les cas où l'activité jouit d'une forte légitimité sociale, ces mesures peuvent être de tolérance et même des définitions de nouvelles formes de légalité qui viendrait réglementer les nouvelles pratiques.

### ***La variable légalité***

Cette variable se compose de deux aspects fondamentaux importants qui sont d'une part la nature licite, déclarée de l'activité elle-même et d'autre part la conformité de celle-ci aux lois et règlements dans les différents domaines concernant son fonctionnement.

Dans les cas où l'activité, dans son mode d'existence se conforme à la loi, on parle de légalité en ce qui la concerne. Par contre on parlera d'illégalité dans les cas où ce mode d'existence n'est pas conforme aux lois existantes. Quant à la semi-légalité, elle caractérise les activités où on peut noter une conformité partielle de son mode d'existence aux lois en vigueur.

Par mode d'existence nous entendons la nature de l'activité elle-même et son degré de préjudice pour la société, les différentes étapes de son procès ainsi que les différents aspects de son fonctionnement qui font l'objet d'une réglementation par les institutions et enfin son fonctionnement réel.

La valeur heuristique de ce concept de mode d'existence se situe à un triple niveau.

---

4 La reconnaissance officielle de l'utilité des « taxis clandestins » après plusieurs années rythmées de répression et de tolérance, illustre bien le phénomène.

D'abord il postule l'ouverture des activités dans tous les domaines qui concernent leur fonctionnement sur leur environnement.<sup>5</sup>

Les coutumes locales, les règles et les lois, les techniques et technologies traditionnelles ou modernes, les catégories économiques de l'économie de subsistance ou de l'économie moderne, etc., peuvent être incorporées à des degrés divers et articulés à des niveaux différents, pour définir la rationalité fonctionnelle de l'activité.

Ensuite, il suggère que l'activité, en rapport avec ses contraintes spécifiques peut sécréter ses propres normes de fonctionnement dans une gamme plus ou moins large de domaines essentiels de son existence et de son développement, dans ce cas, ces normes de fonctionnement sont différentes des coutumes et lois existantes dans la société globale.

Enfin, il indique que de manière prépondérante, il existe un décalage entre le fonctionnement réel de l'entreprise (les pratiques en rapport avec la loi) et la façon dont celle-ci devrait fonctionner selon la législation ainsi qu'une différence entre le statut réel de l'entreprise et ce que la loi en matière de création d'entreprise impose comme condition. Il renseigne aussi sur la nature de l'activité et sur le degré de préjudice que celle-ci peut porter à la société à ses institutions, dans ce cas l'activité peut-être déclarée licite ou illicite. Selon le degré de conformité des pratiques aux lois existantes et régissant, différents aspects du mode d'existence des entreprises du secteur informel, nous avons répertorié quatre catégories d'activités dont les spécificités figurent dans le tableau 2.

Certaines désignations catégorielles qui figurent dans le tableau 2 méritent d'être expliquées pour lever l'ambiguïté qu'elles peuvent introduire dans la définition du système informel considéré par la plupart des analystes comme l'ensemble des activités et pratiques qui se déroulent en marge de la loi, mais qui sont tolérées par elle. Il s'agit en l'occurrence des concepts de système informel légal et de système informel illégal qui sont de nouveaux concepts que nous avons introduits.

---

5 Cet environnement comporte plusieurs aspects au niveau de réalité: qui influencent plus ou moins le fonctionnement des activités du secteur informel et d'où celles-ci sélectionnent des éléments qu'elles combinent pour structurer leur fonctionnement, ce sont principalement les environnements institutionnel, culturel, technique, technologique, économique.

Tableau 2: Catégories de système informel et spécificité

Catégorie	Nature		Statut juridique		Législation du travail	Législation fiscale
	licite	illicite	déclaré	non déclaré		taxation
Légal	+		+		+	+
Semi-légal	+		+		+	+
Illégal	+			-	-	-
Illicite et illégal		-		-	-	-

Source: Composé par l'auteur.

#### *Secteur informel légal*

D'abord il faut dire qu'il existe beaucoup d'activités qualifiées d'informelles par les institutions elles-mêmes, mais qui remplissent toutes les conditions imposées par la loi pour mériter le qualificatif de formel c'est le cas de la plupart des taxis urbains et des commerçants qui disposent de souks ou de cantines dans les marchés<sup>6</sup> et qui respectent à la lettre toute la réglementation imposée pour l'exercice de leur activité.

En rapport avec la loi et les réglementations, le qualificatif d'informel ne se justifie pas pour ces activités. D'autres critères en toute apparence sont entrés en jeu pour maintenir les activités concernées dans le secteur informel: il s'agit de la petitesse de l'activité et surtout de l'impossibilité pour les institutions d'appliquer rigoureusement à leur endroit le même système de contrôle qu'elles appliquent sur les grandes entreprises du secteur formel. Ceci étant dû au fait qu'alors que celles-ci tiennent un système comptable sur la base de données formelles dont l'authenticité peut être vérifiée, contrôlée, les activités du secteur informel n'enregistrent elles

6 Par exemple pour être en conformité avec la loi, le commerçant doit disposer d'un registre de commerce, payer régulièrement le loyer de son souk à la commune et s'acquitter de la patente annuelle. Ces dispositions sont respectées par la majorité des locataires de souks dans les marchés placés sous le contrôle de la commune.

aucun mouvement de leurs facteurs de production ou en tout cas ne le font ni de façon explicite, ni de façon systématique,<sup>7</sup> ce qui rend inapplicables les critères formels d'objectivation de l'effectivité de l'application de la loi utilisés par l'Etat à des fins de contrôle et de vérification.

De telles activités, connaissent aussi le plus souvent, une forte mobilité territoriale ce qui rend plus difficile leur contrôle par les institutions. En bref les activités ne sont dites informelles que parce qu'il y a une impossibilité pratique du côté des institutions de caractériser leur ressources, de les évaluer avec objectivité et de les taxer sur la base d'un système fiable.

#### *Le secteur informel semi-légal*

Ce concept désigne les activités non frappées d'aucune interdiction qui pourrait résulter de leur nature elle-même, qui sont régulièrement déclarées et bénéficient donc d'un statut juridique légal, mais qui dans certains autres aspects de leur mode d'existence ne se conforment pas aux dispositions législatives en vigueur. Les domaines où la législation est la plus enfreinte sont la couverture sociale des travailleurs et la fiscalité.

Certaines entreprises concernées par cette catégorie ont pignon sur rue. L'équipement productif se chiffre à plusieurs millions dans certains cas et les chefs d'entreprise présentent des signes extérieurs d'aisance matérielle.

#### *Le système informel illégal*

Il désigne l'ensemble des activités non prohibées par la loi mais dont l'exercice se mène de façon non conforme aux dispositions de celle-ci. De telles activités peuvent être rencontrées au niveau de tous les secteurs d'activité. En rapport avec le critère de légalité ce sont de telles activités qui répondent le mieux à la définition du secteur informel. C'est le cas des boutiques de quartier qui ne sont pas déclarées, ne disposent pas de registre de commerce et ne s'acquittent pas de la patente annuelle, mais qui continuent à fonctionner au vu et au su de tous parce que revêtant une utilité sociale reconnue.

Le concept du secteur informel illégal est à distinguer de celui du secteur informel illicite et illégal qui, lui, désigne les activités prohibées par la loi mais dont l'existence quoique souterraine n'en est pas moins réelle: c'est le cas de la prostitution clandestine, des débits clandestins de boissons alcooliques, etc. De telles activités à cause même de la prohibition qui les frappent ne peuvent dans aucun domaine de leur mode d'existence être en

---

7 L'analphabétisme constitue une caractéristique des promoteurs des activités du secteur informel qui le plus souvent gèrent personnellement et directement leurs affaires. D'où l'impossibilité dans bien des cas de la tenue d'un cahier comptable; ils sont taxés par le fisc sur la base d'une estimation de leur chiffre d'affaires ou de leur revenu. (taux forfaitaire).

conformité avec la loi. Nous les appellerons les activités infra-informelles. Elles s'exercent clandestinement. Le contrôle institutionnel répressif qu'elles subissent est fonction dans une large mesure tant dans sa nature que dans ses modalités des jeux de complicité entre les agents chargés du contrôle et de la répression et les personnes qui exercent ces activités.

*Le secteur informel illicite et illégal*

Il désigne les activités dont ne veulent apparemment pas les autorités et qui, en raison même de leur nature et du préjudice qu'elles sont censés causer à la collectivité, sont interdites par la loi, prohibées. De même le secteur informel dont la légitimité est bâtie sur l'utilité sociale reconnue de ses activités, n'en veut pas. Aucun aspect du mode d'existence de telles activités ne peut être en conformité avec la loi aussi longtemps que celles-ci feront l'objet d'une prohibition. Elles font en général l'objet d'une forte répression institutionnelle dont elles cherchent à s'échapper en passant du statut d'activités souterraines à celui d'activités invisibles s'effectuant au grand jour mais suivant des modalités telles que tout contrôle serait vain ou frappé de cécité opérationnelle, la vente de drogue par exemple.

*La légalité et les dispositifs institutionnels de contrôle*

Beaucoup d'analystes identifient le secteur informel aux petits métiers urbains. Il n'est pas pris en compte dans leurs définitions toutes les petites activités de même type qui s'exercent en milieu rural.

Le milieu rural est considéré à tort ou à raison comme un espace sociologique où les lois et les réglementations sont absentes parce que non relayées par les dispositifs qui en assurent le contrôle, et où par conséquent, la seule référence à toute action devient la tradition dont la prégnance est telle qu'elle est l'élément structurant de toute chose. L'absence de dispositifs de contrôle de l'application de la loi fait qu'on ne peut pas se référer à celle-ci qui le plus souvent est ignorée.

En conséquence et en toute logique, ne pourraient être considérées comme relevant du secteur informel que les activités et pratiques se déroulant hors du cadre de la légalité et dans un espace où il existe des dispositifs de contrôle de l'application de la loi ou un projet institutionnel de formalisation en cours d'application.

Un tel milieu, sociologiquement répond au milieu urbain, lieu de concentration des pouvoirs institutionnels, d'élaboration des décisions et où sont présents tous les dispositifs de l'appareil de contrôle de celles-ci.

Le champ des activités couvertes par le secteur informel est donc fonction du domaine et de l'objet du projet institutionnel de formalisation et de la capacité réelle de maîtrise du processus de celui-ci par des institutions. Cette proposition est d'autant plus pertinente que beaucoup d'activités marchandes du milieu rural incorporent aujourd'hui de plus en plus dans une dynamique d'évolution des éléments techniques et technologiques modernes,

novateurs, qui à la fois accroissent leur capacité d'accumulation et rétrécissent les frontières qui les séparent des activités urbaines. Cependant parce qu'elles se déroulent en milieu rural, elles sont exclues des projets de formalisation, ceux-ci n'ayant pas les moyens de contrôler leur fonctionnement réel.

Ce type d'analyse sur le secteur informel emprunte une démarche pragmatique et soucieuse de réalisme, à ce titre il pêche par son côté réductionniste car la référence à la loi n'est possible ou nécessaire, que là où il existe des dispositifs institutionnels de contrôle de son application. Or le caractère universel de la loi transcende les dispositifs de médiation en matière de contrôle de son application car elle est prescriptive, systématique et est supposée être connue de tous. Par conséquent elle doit être la référence de base par rapport à laquelle s'évaluent les pratiques qu'elle a déjà définies. Dans cette mesure on devrait pouvoir parler de secteur informel pour toute activité marchande non agricole se menant à une petite échelle en milieu rural, mais qui ne respecte pas entièrement les dispositions de la loi. Ce qui importe c'est de comparer, sans autre forme de considération la loi et les pratiques et d'évaluer le décalage qui existe entre elles.

Le secteur informel «théorique» caractérise les petites activités marchandes du milieu rural non placées sous un contrôle institutionnel réel. Le concept de secteur informel réel est réservé aux activités se déroulant dans un espace où existent de façon tangible les éléments du contrôle institutionnel de l'application de la loi.

Le secteur informel réel serait constitué de toutes les activités informelles se déroulant en milieu urbain et semi-urbain, toute forme de légitimité et tout degré de conformité à la loi confondus. Cette catégorisation dichotomique du secteur informel a l'avantage de prendre en compte les deux réalités du phénomène dans leurs conditions particulières d'existence ainsi que de rendre compte des deux démarches d'analyse de celui-ci.

Il faut cependant préciser que le champ des activités couvertes par le secteur informel «théorique» aura tendance à se rétrécir au fur et à mesure que l'urbanisation se développe et que la capacité de contrôle des institutions se renforce. Dans ce cas à terme toutes les activités relevant du secteur informel théorique se transformeront en activités du secteur informel réel.

### **Le secteur informel et les technologies traditionnelles ou modernes**

La définition du secteur informel a donné lieu à beaucoup de controverses dans le milieu des chercheurs.

Cette absence de consensus étant due d'abord à la diversité et à l'hétérogénéité des activités et pratiques que ce concept prétend couvrir, et

ensuite à la diversité des niveaux d'analyse et des orientations données à celle-ci.

Ce non-consensus a donné lieu à la formulation de nombreux et nouveaux concepts substitutifs, mais dont chacun traduit implicitement une préoccupation théorique particulière, et ne rend compte que des aspects limités du phénomène perçus comme caractéristiques.

C'est ainsi qu'à la place du secteur informel seront utilisées les terminologies suivantes: secteur non structuré, secteur de transition, activités marginales, activités tradi-modernes, etc. Ces terminologies, même si elles renvoient à des problématiques particulières font toutes références à une seule et même chose: le secteur moderne, qui, dans toutes les littératures consacrées au secteur informel, constitue le modèle contradictoire de référence qui inspire toutes les analyses sur le sujet. Cette référence au secteur moderne pour caractériser négativement le secteur informel, mérite que l'on s'interroge sur sa pertinence. Il faut se demander s'il n'existe pas un autre modèle de référence assimilable à un système économico-socio-culturel, qui aurait sa propre cohérence et produirait une normalité particulière qui serait différente de celle du secteur moderne et à laquelle se référerait le secteur informel dans son mode de fonctionnement. Cette question est d'autant plus fondamentale que les pays du tiers monde et surtout d'Afrique ont connu un autre mode de production, différent du mode de production capitaliste avant l'introduction de ce dernier dans les pays concernés par le biais de la colonisation. Ce mode de production recelait de formes particulières d'organisation du travail, de dégagement des surplus et de leurs emplois. Le mode de production capitaliste, bien qu'il se soit imposé comme modèle dominant dans les pays d'Afrique n'a pas pu pour autant annihiler tous les éléments constitutifs des systèmes de productions antérieurs. Ceux-ci en effet survivent là où l'influence du mode de production capitaliste est encore très marginale dans le milieu rural profond surtout, soit sous la forme de normes d'orientation des rapports sociaux dans le travail ou d'affectation du surplus là où l'influence du capitalisme est plus prégnante (dans le milieu urbain).

En Afrique et surtout au Sénégal, les promoteurs du secteur informel en général dont la grande majorité est composée d'analphabètes et de personnes dont le niveau d'instruction ne dépasse guère le certificat d'études primaires, subissent l'emprise des valeurs et des normes de leur environnement socioculturel traditionnel.

Ces valeurs et normes sont transposées au niveau des unités de production et deviennent des éléments structurants de leur fonctionnement: la répartition des tâches et des responsabilités, la distribution du pouvoir, les rapports sociaux dans le travail, l'emploi des ressources, les rapports avec les clients, etc., sont placés sous le registre de la tradition dans bien des cas.

Ainsi à cause de cette influence du salariat s'est substituée la prise en charge effective des producteurs directs (apprentis, aides) par les promoteurs en ce qui concerne la reproduction de leur force de travail alors que toutes les conditions économiques (*Revue université* No.1/1993:44) sont potentiellement réunies pour l'application du salariat. C'est également pour cette raison que le rapport au client s'inscrit sous un autre registre que celui exclusivement marchand. Le client est d'abord considéré sous le double angle de sa singularité intrinsèque et de son identité sociale avant d'être regardé comme un acheteur particulier. Mais le secteur informel, en raison même de son développement en milieu urbain, qui est le lieu par excellence de l'implantation du mode de production capitaliste, subit aussi les influences de celui-ci. Elles s'exercent sur différents domaines qui peuvent être ou non les mêmes que ceux de la tradition. Ce sont les domaines techniques et technologiques, de l'organisation du travail, de la rémunération, etc., tout ne dépendant que des caractéristiques psycho-socio-culturelles des acteurs et de leur degré d'ouverture à la modernité.

Le secteur informel subit deux types d'influence, celles qui procèdent de la culture traditionnelle et celles qui procèdent du mode de production capitaliste. Ces deux influences en réalité se combinent et s'articulent de façon diverse au niveau des unités constitutives du secteur informel et c'est cela qui lui confère toute son originalité par appropriation à titre individuel par le promoteur du capital de départ constitué grâce aux contributions collectives de son groupe familial, utilisation simultanée de techniques et technologies traditionnelles et modernes, pratique du salariat informel, possibilité donnée à certains travailleurs d'auto-reproduire leur propre force de travail, prise en charge directe par le promoteur des besoins de reproduction de la force de travail d'une catégorie de travailleurs, investissement ostentatoire dans le social d'une partie des profits, etc. Ces deux influences que subit le secteur informel de la part des deux systèmes socio-techniques traditionnel et moderne fait que selon leur nature, les domaines où elles s'exercent, leur importance respective, la manière particulière dont elles se combinent dans les unités, les rapports de celles-ci avec leur environnement pertinents, etc. On peut opérer de nouvelles catégorisations dans ce secteur en privilégiant les variables technologique et organisationnelle.

A partir de ces deux variables, le secteur informel peut être divisé, en deux grandes catégories que sont les secteurs informels traditionnel et moderne.

### **Le secteur informel traditionnel**

Il est la composante la plus endogène du point de vue technologique du secteur informel réel en milieu urbain. Il se caractérise dans sa forme la plus pure par l'emploi exclusif de technologie (connaissance, savoir-faire,

moyens techniques, mode d'organisation du travail, etc.) locale et traditionnelle, c'est le cas de la tannerie et de la cordonnerie traditionnelle en milieu urbain par exemple.

Aux éléments matériels et techniques de cette technologie d'origine locale est associée ordinairement un système d'organisation des rapports sociaux dans le travail dont l'origine est également traditionnelle, c'est l'aîné du groupe de travail qui a la charge de diriger le travail, de négocier avec les clients, d'ordonner l'affectation des ressources et cela quel que soit son niveau de compétence car la détermination des statuts et responsabilités professionnelles obéit à une autre logique que celle de la compétence, ici la logique sociale se soumet à la logique fonctionnelle et aux différentes classes d'âge, par une socialisation fonctionnelle programmée correspondent des niveaux de compétence et d'expertise différents entraînant une coïncidence entre classe d'âge et niveau de responsabilité.

A cette forme pure de secteur informel traditionnel se substitue cependant de plus en plus des formes hybrides qui consistent en une combinaison à des degrés divers de moyens de travail et procédés techniques, de connaissances ou de savoir-faire relevant à la fois des systèmes moderne et traditionnel. Cet hybridisme a cependant des limites car il doit laisser intact le noyau technologiquement traditionnel qui fonde l'identité traditionnelle de l'activité.

Deux formes hybrides ont pu être identifiées correspondant à deux sous catégories d'activités du secteur informel traditionnel.

### ***Le secteur informel traditionnel de substitution***

Certains moyens de travail et procédés opératoires du système traditionnel sont remplacés par des moyens et procédés modernes, dans certains cas ce sont des outils traditionnels de travail qui sont remplacés par des outils fabriqués par des artisans en imitant des modèles de fabrication industrielle.

Cette incorporation dans le procès de travail traditionnel d'éléments technologiques étrangers n'entame pas l'identité traditionnelle de l'activité car les modifications que celle-ci subit ne donne pas lieu à un gain technologique, tout au plus permettent elles d'alléger la charge physique de travail ou de donner plus de finition au produit final.

En réalité cette modification consiste le plus souvent en la substitution d'un élément technologique traditionnel ayant une polyvalence fonctionnelle en une multiplicité d'outils modernes à fonction spécifique mais de même niveau technologique que l'outil traditionnel qu'il remplace ou encore dans la substitution d'un produit intermédiaire de type traditionnel par un autre jugé de qualité supérieure mais de type moderne. Un exemple d'activité où ces deux cas de figure s'illustrent le mieux est la cordonnerie traditionnelle où l'album est remplacé par un emporte pièce et une aiguille à coudre et où la colle à base de farine fabriquée par le cordonnier lui même ainsi que le

cuir qu'il tannait sont remplacés par la colle forte et le simili cuir de fabrication industrielle (Niang 1988).

### ***Le secteur traditionnel évolutif***

Ici l'incorporation d'une technologie moderne au procès de travail traditionnel pour une activité donnée, confère à celle-ci une nouvelle image. Les éléments étrangers incorporés sont d'un niveau technologique supérieur à ceux qu'ils remplacent et à ceux auxquels ils sont associés directement dans le procès de travail. Le noyau technologique traditionnel de base est cependant maintenu soit pour des raisons de conformisme culturel soit parce que son remplacement occasionnerait des coûts exorbitants et un supplément de formation nécessaire pour sa maîtrise réelle. L'exemple qui illustre le mieux cette deuxième catégorie d'activité c'est la bijouterie traditionnelle «moderne» où le laminoir électrique remplace la filière archaïque (une plaque de fer de quelques millimètres d'épaisseur percée de trous de diamètre variables) et où le chalumeau à gaz se substitue à la lampe à souder à pétrole de fabrication artisanale. Dans cet exemple, malgré les innovations importantes introduites dans le métier de la bijouterie traditionnelle, le creuset traditionnel est maintenu: il s'agit de la partie basse d'un canari à base d'argile que l'on chauffe dans un four à charbon. Cet élément technologique coûte moins cher et est plus maîtrisable qu'un creuset électrique dont l'emploi entraînerait, outre des modifications structurelles du procès de travail et structurales dans l'espace de production, une augmentation importante du coût de production rendant le produit final peu accessible au consommateur.

### **Le secteur informel moderne**

Constitué des activités informelles exogènes du point de vue de la technologie de production utilisée, il était originellement, essentiellement circonscrit en milieu urbain où il constituait une composante importante du secteur informel réel. Aujourd'hui avec la culture mécanisée qui a accru les capacités financières du monde rural et développé en son sein de nouveaux modèles de consommation signes de modernité, le secteur informel moderne commence à faire son apparition aussi dans les campagnes.

Ce qui caractérise essentiellement ce secteur c'est donc contrairement au secteur informel traditionnel l'emploi exclusif de technologie moderne pour produire des biens et des services modernes ou innovés à partir de produits traditionnels. C'est le cas par exemple des unités de production de menuiserie-ébénisterie, de mécanique-auto et de confection-broderie. Ces activités qui relèvent du secteur informel moderne peuvent être réparties en plusieurs sous catégories selon le niveau technologique atteint par l'unité.

Distinguons trois sous-catégories:

### ***Le secteur informel moderne à technologie élémentaire***

Les moyens techniques quoique de fabrication industrielle sont rudimentaires et consistent en un outillage manuel, technique plus ou moins complet et dont le renouvellement ne s'opère que par suite d'une usure totale il devient inutilisable. Il est le plus souvent acquis de seconde main qu'acheté neuf.

Les activités qui entrent dans cette première sous-catégorie sont soit des activités nouvellement créées, avec de faibles moyens au départ soit des activités qui végètent sans aucune perspective de développement ou encore dans certains cas des activités volontairement maintenues par des promoteurs dans cet état pour des relations d'opportunité.

### ***Le secteur informel moderne à technologie évolutive***

L'outillage manuel qui est de fabrication industrielle est combinée avec des machines-outils qui peuvent être soit de fabrication industrielle également soit confectionnés par des artisans locaux qui dans ce cas recopient des modèles occidentaux.

Comme dans le cas précédent, la plus part des outils manuels et des machines-outils sont acquis de seconde main auprès d'autres opérateurs ou de revendeurs professionnels. Dans les unités qui correspondent aux activités relevant de cette sous catégorie on constate un début de spécialisation pour les opérations sur machine. Cette spécialisation est le fait des travailleurs les plus expérimentés et est vécue par ceux-ci comme une véritable promotion professionnelle. Pour un même corps de métier, les activités de cette sous-catégorie constitue un premier niveau de progression technologique.

### ***Le secteur informel moderne rationalisant***

L'unité incorpore des moyens technologiques importants en quantité et en degré de sophistication. Leur mise en oeuvre requiert l'emploi de travailleurs spécialisés dans un certain nombre de tâches de production et une partie très importante du procès de travail est effectuée grâce à l'aide des machines-outils. Dans un même corps de métiers, les unités correspondant à cette sous-catégorie occupent le haut de l'échelle du développement technologique. Seules les entorses faites à la législation du travail et aux dispositions légales en matière d'imposition permettent de maintenir de telles unités dans le secteur informel tant l'investissement en capital technique de production moderne est important.

C'est dans cette dernière sous-catégorie du secteur informel moderne que l'on observe la plus forte aspiration des promoteurs à moderniser l'appareil de production et à organiser de façon opérationnelle et fonctionnelle l'espace de travail et les ressources à disposition.

L'espace de production est aménagé et est nettement séparé de l'espace de direction où il existe un secrétariat doté d'une machine à écrire, d'un téléphone enseigne avec la raison sociale de l'entreprise. C'est aussi dans ces entreprises et surtout parmi les plus assises sur le plan économique que le salariat dans sa forme institutionnelle et légale fait son apparition, même si c'est souvent à titre occasionnel.<sup>8</sup>

En vérité ce qui existe le plus souvent dans cette sous-catégorie et qui tranche avec les pratiques courantes dans les autres unités du secteur informel en général, c'est le salariat informel. Le travailleur en raison d'une certaine compétence, est rémunéré périodiquement d'une somme dont le montant non déclaré se situe le plus souvent en dessous du salaire minimum garanti (SMIG). Ce salariat informel qui traduit un effort de modernisation non encore arrivée à terme est à distinguer du système d'allocation de mandats qui s'applique ordinairement aux apprentis et du métoyage économique qui est un autre système de rémunération appliqué aux travailleurs adultes, compétents et apparentés aux patrons ou jouissant en tout cas de son style.

Ces travailleurs ont le statut de travailleurs indépendants mais ne disposent pas de moyens de travail propres, ce qui les oblige quand ils ont une commande à eux adressée, de l'exécuter en se servant des moyens du chef d'entreprise à qui ils versent une partie de leur gain pour compenser l'usure du matériel employé et l'énergie électrique consommée.

Dans certains cas, cet effort de modernisation et d'investissement en moyens de production coûteux ne s'accompagne pas d'une demande suffisante susceptible de permettre leur amortissement dans un délai raisonnable. Dans ce cas l'équipement est très sous-utilisé et est considéré par le promoteur comme de l'épargne «capitalisée» susceptible d'être reconvertie en argent pendant les périodes de vaches maigres. Un tel investissement qui à première vue s'apparente beaucoup plus à du snobisme économique ou à de l'ostentation et qui peut être considéré comme un acte économique irrationnel, traduit non seulement une aspiration à la modernisation mais aussi un esprit de prévoyance qui anticipe sur les solutions relatives aux conséquences des risques pris en matière d'investissement.

Cette modernisation ne constitue pas un phénomène irréversible car elle est susceptible à tout moment de subir une régression importante due non seulement à la fragilité de la base économique des unités concernées, mais

---

8 Dans les domaines industriels, la plupart des entreprises sont de même niveau technologique que les entreprises de cette sous-catégorie. Cependant les entreprises des domaines industriels sont plus à cheval sur la législation du travail et la législation fiscale.

aussi à l'hétérogénéité de leur nature et l'incohérence de leur fin. Des éléments constitutifs du système de référence de l'action économique des acteurs du secteur informel dans leur système socio-mental sont soumis à des logiques sociales, économiques, différentes, antagoniques, en confrontation constante. Les valeurs de la modernité et de la tradition cherchent à s'y soumettre réciproquement. Le profit valorisé recherché n'est pas seulement une source d'investissement additionnel car il doit aussi être investi dans le social, afin de conjurer le mauvais oeil et la mauvaise langue ce qui est une condition importante d'après le chef d'entreprise, de garantie de la prospérité de ses affaires. La concurrence, acceptée parfois avec un fatalisme résigné, n'est pas toujours quelque chose que l'on doit chercher à maîtriser rationnellement car tout un chacun ne reçoit que sa chance et celle-ci est inéluctable, d'où une certaine attitude attentiste constatée chez certains acteurs. L'investissement est considéré souvent non pas en terme de rentabilité mais d'épargne/équipement et le but du travail est tantôt la simple recherche d'une promotion sociale et tantôt la quête d'un progrès économique pour l'entreprise.

Selon la logique qui domine dans le système socio-mental de l'acteur à un moment donné, nous pouvons assister à des efforts importants de modernisation et d'investissement ou au contraire à des actions de désinvestissement prononcé.

### **Le secteur informel et ses capacités développantes**

De toutes ces considérations, il résulte que les acteurs du secteur informel sont ballottés entre deux systèmes de référence par rapport auxquels ils réinterprètent les catégories économiques pour leur donner un sens particulier, celui-là même qui s'adapte aux caractéristiques particulières de leur système socio-mental. Nous pensons que le sort de l'entreprise informel dépend dans une très large mesure du sens dont sont investis ces catégories économiques. Le degré d'adhésion des acteurs du secteur informel à l'un ou l'autre système de référence, l'interprétation particulière qu'ils peuvent faire à l'une ou l'autre de leurs catégories économiques, leur projet d'avenir, leur caractère personnel, etc., sont autant de facteurs qui définissent la nature et la façon dont ils investissent leurs entreprises.

De cet investissement dépend dans une certaine mesure le sort de l'entreprise c'est-à-dire ses capacités plus ou moins grandes à produire les ressources nécessaires à sa reproduction et à la promotion de nouvelles activités productives. Deux indicateurs majeurs nous permettent de saisir ces capacités-là, que l'on peut qualifier de développantes, il s'agit du rapport profit-investissement et de l'application qui est faite du surplus dégagé. En rapport avec ces variables nous distinguons plusieurs catégories d'activité.

### ***Le secteur informel de survie***

Le capital investi pour l'exercice de l'activité est des plus dérisoire. L'activité qui est le plus souvent licite mais illégale est positionnée socialement au bas de l'échelle des activités du secteur informel et son exercice ne réclame aucune formation spécifique de la part du promoteur. Le revenu est en deçà du minimum vital et seule l'insertion du promoteur dans des réseaux de solidarités à finalité «alimentaire» lui permet éventuellement de faire des économies. Ces réseaux sont destinés le plus souvent à financer d'autres activités d'auto-réinsertion qui constituent le vrai projet professionnel personnel du promoteur.<sup>9</sup>

En définitive on peut penser que les activités qui relèvent du secteur informel de survie sont des «activités de passage», des activités que l'on ne mène qu'à titre transitoire en attendant de créer les conditions d'une mobilité vers d'autres activités plus aspirantes et plus valorisantes. A titre d'exemples, nous mentionnerons les métiers de cireurs de chaussures, de laveurs de voitures, de porteurs dans les marchés comme faisant partie de cette catégorie d'activités.

Ces activités de survie sont les seules sources de revenus pour ceux qui les exercent et à ce titre elles sont à distinguer des activités dites d'appoint que l'on peut avoir à exercer accessoirement pour se procurer une source de revenus complémentaires, c'est le cas de la ménagère qui exerce une petite activité de commerce mais dont l'essentiel des besoins sont pris en charge par son mari qui exerce une activité salariée ou rémunératrice. Ces activités d'appoint peuvent cependant se transformer en activité de survie si la source de revenu principal se tarissait. En reprenant l'exemple précédent, le petit commerce, activité d'appoint se transforme en une activité de survie si le chef de ménage venait de perdre ses sources de revenus et se retrouvait dans la situation d'un chômeur de longue durée.

En rapport avec toutes ces considérations on peut penser que les activités qui relèvent du secteur informel de survie sont des «activités-refuge», c'est-à-dire des activités que l'on est contraint d'exercer, qui ne correspondent nullement à la vocation de ceux qui les exercent, qui ne permettent guère de produire un revenu suffisant pour la couverture des besoins de reproduction des acteurs en tant que force de travail et que l'on est prêt à abandonner pour d'autres activités plus rémunératrices ou tout au

---

9 Les activités de laveurs de voitures et de cireurs par exemple rentrent dans cette catégorie. Les laveurs de voiture utilisent leurs gains capitalisés pour acheter un permis de conduire et devenir chauffeur de taxi ou de «car rapide» tandis que les cireurs utilisent leurs gains pour leur reconversion dans le commerce ambulancier de tissus ou pour émigrer en direction d'autres pays d'Afrique.

moins à les associer à d'autres pour se procurer des revenus complémentaires.

Dans l'ensemble, de telles activités ont une capacité développante nulle en raison même de leurs caractéristiques propres et sont d'un faible investissement psychologique et économique de la part des promoteurs.

### ***Le secteur informel de subsistance***

Les activités qui entrent dans cette catégorie sont caractérisées par une production irrégulière et d'un niveau faible; elles constituent une part importante du secteur informel licite légal, ou illégal. Elles peuvent tout aussi bien relever du secteur informel moderne que traditionnel.

L'investissement technique est dans tous les cas faible et consiste pour l'essentiel en un outillage manuel assorti ou non d'une machine-outil rudimentaire. Les revenus sont bas, irréguliers et prioritairement et essentiellement affectés aux dépenses domestiques. Les charges fixes tels le loyer du local qui abrite l'entreprise, les factures d'électricité ou encore les dépenses d'entretien et de reproduction des moyens de travail passent au second plan après les dépenses domestiques qui sont prioritaires. Ces dépenses relatives au fonctionnement de l'entreprise ne peuvent être satisfaites le plus souvent qu'en comprimant au maximum les besoins domestiques pour générer une marge.

Dans ce type d'entreprise, la confusion est totale entre le budget de l'entreprise et le budget du ménage. Cette confusion est liée au fait que dans la détermination des coûts de production de l'entreprise ne sont pris en compte essentiellement que les coûts des matières et ceux de la main-d'oeuvre qui, elle même confond deux choses, à savoir le coût de la reproduction de la force de travail et le profit escompté. Dans cette situation ni le coût de l'amortissement du matériel, ni celui de son entretien, ni les dépenses d'entretien de la force de travail des apprentis ne sont pris en considération. L'entrepreneur perçoit pour un travail effectué, pour la «main d'oeuvre», bien en deçà du minimum nécessaire pour assurer à la fois la reproduction de la force de travail des producteurs (les apprentis) et faire face aux dépenses domestiques et celles concernant l'entretien et le renouvellement du matériel de travail.

D'où trois conséquences: le matériel de travail subit une usure avancée sans qu'il soit possible de procéder à son renouvellement à temps. Les frais d'exploitation là où ils existent, ne sont pas régulièrement couverts. Les dépenses domestiques ne sont pas régulièrement assurées.

Le chef d'entreprise bien qu'il ait reçu une formation plus ou moins solide dans son domaine et qu'il s'attache plus ou moins à son métier, manifeste le désir de quitter celui-ci pour un emploi salarié pouvant lui procurer des revenus plus substantiels et plus réguliers. Ce désir de désertion du métier est d'autant plus net et manifeste chez le chef d'entreprise que sa

clientèle se réduit au voisinage, au cercle de parenté et des amis et que ceux-ci sont peu solvables. L'entreprise du secteur informel de substance est investie par son promoteur sur le plan psychologique plus comme un moyen de se procurer sa substance au quotidien qu'autre chose comme par exemple s'enrichir ou acquérir des signes de prestiges par des dépenses ostentatoires.

L'action du chef d'entreprise s'inscrit sous le registre de la logique de l'économie de subsistance, aucune perspective de développement n'est réellement envisagée par le chef d'entreprise soumis à la routine de son métier et aux impératifs de subsistance au quotidien.

### ***Le secteur informel de promotion***

Dans cette catégorie, les entreprises disposent en général de moyens de travail fonctionnels constitués d'outils et quelques fois d'une ou de plusieurs machines-outils. Le niveau de compétence technique et de maîtrise des ficelles du métier est élevé chez le chef d'entreprise qui en général totalise une dizaine d'années d'ancienneté professionnelle. La clientèle exède le voisinage immédiat et le cercle des parents pour concerner un ensemble plus ou moins important de localités auxquelles peuvent s'ajouter des entreprises privées, des services de l'Etat, etc., la production est plus régulière et la qualité du travail satisfaisante pour les couches moyennes citadines. Il y a une nette volonté chez le chef d'entreprise plus ou moins instruit et plus ou moins initié aux techniques de gestion de séparer le budget domestique et le budget de l'entreprise. De même les charges et coûts de facteurs afférents à la production sont pris en compte même si les modalités de leur traduction comptable dans le temps peuvent varier d'une entreprise à l'autre et au sein d'une même entreprise. Dans tous les cas, il y a un effort réel, manifeste chez le chef d'entreprise de créer les conditions de la reproduction au moins simple de son unité de production et de faire des profits. Ce surplus qui est dégagé n'est que très rarement réinvesti dans l'entreprise pour assurer son développement. Il est utilisé pour conforter la position sociale de l'entrepreneur, améliorer sa condition matérielle par l'achat d'un terrain, la construction ou réfection d'une villa, l'acquisition d'une nouvelle épouse, une aide financière octroyée à des proches, le pèlerinage aux lieux saints, etc.

Le profit dégagé sert principalement à la réalisation d'un projet personnel de mobilité sociale. Toute la motivation de l'entrepreneur est suspendue à ce projet personnel d'ascension sociale qu'il va s'efforcer de réaliser et qui va définir le fondement de toute sa rationalité dans la conduite des affaires de l'entreprise. Seuls les segments connus et déjà maîtrisés de son environnement l'intéressent, il n'avance qu'en terrain connu et sûr, il évite de prendre toute initiative ou d'entreprendre toute action comportant un risque de chute pour sa nouvelle position sociale, il manifeste en général une aversion notoire à l'égard du crédit des institutions bancaires, etc.

L'autofinancement, le conformisme professionnel, et la prudence en matière de prise de risque sont érigés en principe d'action. Le fonctionnement l'emporte sur le développement et la consommation ostentatoire du profit prend priorité sur son réinvestissement dans l'appareil de production. Un tel type d'entreprise peut être rencontré dans toutes les branches d'activités du secteur informel.

### ***Le secteur informel de transition***

Cette dernière catégorie d'unités du secteur informel est celle qui mobilise et met en œuvre le plus d'éléments de technologie productive moderne. C'est également celle où l'effort d'organisation est le plus effectif et le plus systématique et où la recherche du profit semble plus détachée de considérations sociales extra-économiques.

Dans ces entreprises, la production est régulière car en dehors des commandes faites par des particuliers et des institutions, elles peuvent produire en série des biens qu'elles livrent directement sur le marché. La clientèle se recrute au niveau de toutes les localités de la ville où elle est implantée et même au-delà et se compose en partie et en nombre important non seulement de cadres moyens et supérieurs mais aussi des professions libérales des entreprises privées, d'organismes non gouvernementaux ainsi que des institutions de l'Etat. L'entreprise jouit d'une bonne image de marque en raison de la qualité de ses produits et de la compétence professionnelle de ses travailleurs. C'est dans ces entreprises que l'on trouve le plus de travailleurs qualifiés et spécialisés.

Le salariat de type formel y existe également même s'il n'est pas encore le rapport social dominant et qu'il se présente le plus souvent sous la forme de contrat à durée déterminée, le temps d'exécution d'une commande ou d'un marché important requérant l'emploi davantage de travailleurs spécialisés et en nombre suffisant. Le salariat de type informel par contre y est légion. C'est également dans ces catégories d'entreprises où l'on a plus de chance de rencontrer des patrons qui s'extraient complètement de la production directe pour ne s'occuper que de la gestion et en particulier dans le domaine comptable et financier (dans ce cas il est souvent aidé d'un comptable recruté), du recouvrement des créances auprès des débiteurs et de la négociation des marchés. Quant à la gestion directe du personnel et du matériel de travail, elle est déléguée par le chef d'entreprise à ses collaborateurs les plus compétents et les plus anciens. Le chef d'entreprise dispose d'un ou de plusieurs comptes bancaires et obtient souvent les crédits qu'il sollicite auprès des institutions bancaires. Il bénéficie auprès de celles-ci d'une certaine crédibilité grâce à ses biens fonciers qu'il peut à tout moment faire hypothéquer ou encore à la consistance de ses dépôts bancaires réguliers qui sont des prélèvements opérés sur ses profits et capitalisés à des fins de réinvestissement en équipements productifs.

La motivation d'entreprendre de l'entrepreneur s'étaye non pas sur une volonté d'accès à une promotion sociale qui est déjà acquise mais surtout sur une volonté d'extension,<sup>10</sup> de reproduction à une échelle élargie de ses activités. Pour cet entrepreneur, la réussite va au-delà du développement personnel et de la promotion sociale, car le domaine le plus pertinent et le plus valide de sa manifestation est l'économique, qui constitue son champ privilégié d'intervention et le lieu où se prouvent et s'éprouvent ses capacités d'innovation, son esprit d'entreprise et son pouvoir sur les choses.

Du point de vue du fonctionnement de son entreprise et des projets d'avenir qu'il nourrit à l'endroit de celle-ci, il est manifeste que le chef d'entreprise s'inspire des modèles de fonctionnement et des stratégies de développement des entreprises du secteur moderne. Les unités qui répondent aux caractéristiques déjà énumérées nous les avons regroupées sous le vocable de secteur informel de transition.

Le choix du concept de transition se justifie ici par le fait que l'élément générateur et organisateur de toutes les caractéristiques déjà énumérées se trouve être la volonté du promoteur d'inscrire délibérément certains aspects de sa pratique entrepreneuriale sous le même registre référentiel que celui des chefs d'entreprises du secteur moderne.

Si les prescriptions légales en matière de salaire et de fiscalité sont rarement respectées par le chef d'entreprise par contre celui-ci assure la tenue d'une comptabilité (même sommaire), sollicite des crédits bancaires, recherche une organisation du travail plus fonctionnelle et plus performante, se soucie d'accroître son profit ainsi que la capacité de production de son entreprise ou encore de diversifier ses activités. Ainsi, tout en ressemblant par certains côtés aux entreprises typiques du secteur informel, les unités concernées s'en distinguent cependant par d'autres qui les rapprochent des entreprises du secteur moderne et du système capitaliste.

En référence à cette ressemblance par certains côtés entre les entreprises modernes de type capitaliste et les entreprises du secteur informel de transition, nous aurions pu regrouper ces dernières sous le vocable générique de secteur informel paracapitaliste pour mieux faire ressortir leurs similitudes avec le système capitaliste du point de vue de leurs normes de fonctionnement et des pratiques sociales et professionnelles qui y ont cours. Cette parenté du secteur informel de transition ou encore paracapitaliste avec le système capitaliste résulte en vérité d'un processus de «subvertissement»

---

10 Dans le secteur informel commercial qui fera l'objet d'une étude prochaine les promoteurs d'entreprises arrivées à ce même niveau de développement réinvestissent le plus souvent dans l'immobilier ou le transport. Selon nos investigations il n'existe pas encore de recyclage de capitaux du secteur informel commercial dans le secteur informel de production.

des rapports sociaux traditionnels qui structuraient la double relation du chef d'entreprise avec les moyens de travail et les travailleurs d'une part et au revenu ou surplus dégagé d'autre part et ceci au profit d'un nouvel ordre de rapports qui s'inspire du capitalisme.

Ce processus passe par trois étapes qu'on peut associer respectivement au secteur informel de subsistance, au secteur informel de promotion et au secteur informel de transition ou paracapitaliste.

*L'emprise domestique sur le capital*

Au cours de cette première étape, le promoteur de l'activité qui est souvent d'origine modeste a recours aux ressources tant financières, matérielles qu'humaines de son groupe d'appartenance qu'il associe à ses ressources propres à des fins de constitution du capital nécessaire pour le démarrage et le fonctionnement de son entreprise.

L'entreprise se trouve placée sous l'emprise du groupe familial dont les besoins de reproduction constituent une charge pour l'entrepreneur et engloutissent l'essentiel de son revenu. Nous avons affaire au secteur informel de subsistance caractérisé par l'existence d'un capital collectif, par l'absence du salariat auquel est substitué la prise en charge directe totale ou partielle par le chef d'entreprise des besoins de reproduction de la force de travail des producteurs directs, c'est-à-dire les apprentis et les aides familiaux (repas de midi, soins de santé, habillement, etc.) et l'emploi des revenus à des fins domestiques, et de soutien financier à des parents en situation difficile.

*Soumission du capital par le système traditionnel*

Le chef d'entreprise s'approprie le capital collectif et augmente même ses ressources productives en faisant de nouvelles acquisitions d'équipement à la faveur d'un gain substantiel suite à un marché important gagné. Cependant il continue à faire usage des ressources humaines de son groupe (voir avec système informel de subsistance pour les apprentis) sur lequel cette fois-ci il se décharge quasi-complètement pour l'entretien de la force de travail des travailleurs. Il en résulte pour le chef d'entreprise la possibilité de réaliser des gains plus substantiels que dans la première étape, une partie importante de ses gains serviront à l'acquisition de biens d'équipement domestiques et d'autres signes de distinction sociale qui doivent refléter son ascension sociale et le consacrer dans son nouveau statut. A ce stade ce n'est plus le groupe familial avec ses besoins primaires qui exerce son emprise sur l'entreprise mais plutôt tout le système traditionnel avec son arsenal de normes de consommation ostentatoire quand il s'agit pour un individu de se hisser à une position sociale plus valorisée et plus valorisante.

Le système traditionnel est soumis au capital parce que le surplus dégagé et approprié par le chef d'entreprise n'a pu l'être que grâce à la mobilisation et l'emploi par ce dernier de la force de travail gratuite et que la finalité de

celui-ci est la confrontation du système traditionnel, le renforcement et la reproduction des modèles de ce dernier.

Nous avons affaire au secteur informel de promotion caractérisé par le conformisme professionnel et un mode de consommation ostentatoire des revenus acquis.

#### *Soumission du système traditionnel par le capital*

Au cours de cette étape, le promoteur après s'être approprié du capital collectif et avoir renforcé celui-ci grâce à de nouvelles acquisitions propres, utilise le surplus qu'il dégage par la mise en oeuvre et la combinaison des ressources disponibles non plus à des fins de consommation domestique ou d'acquisition de nouveaux éléments de prestige social, mais plutôt à des fins d'investissement productif. Cependant, même si le salariat est utilisé, le salaire payé sauf exception est nettement au dessous du minimum nécessaire pour la reproduction de la force de travail du producteur qui de ce fait sera très souvent obligé de recourir à sa famille pour la couverture du reste de ses besoins.

Le surplus dégagé est plus élevé que dans la deuxième étape, puisque la compétence des travailleurs et la qualité de leur travail sont plus grandes et que le marché visé est plus large et constitué en partie de couches aisées citadines. La destination de ce surplus qui est son emploi à des fins d'investissement pour la reproduction à une échelle élargie de l'unité, suggère ici que l'on parle de soumission du système traditionnel (prise en charge d'une partie des besoins de reproduction de la force de travail du producteur par sa famille par exemple) ou le capital (le producteur est non seulement propriétaire des équipements mais utilise le surplus pour renforcer le capital).

Cette étape de l'évolution de l'entreprise du secteur informel aboutit au secteur informel de transition dont la caractéristique principale est qu'elle s'inscrit dans une logique capitaliste de reproduction, le profit dégagé devant consolider les bases du capital investit.

#### **Conclusion**

Le secteur informel peut-il se développer? Nous avons répondu partiellement à cette question en retraçant les différentes étapes de son évolution et en montrant la distanciation et le rapprochement progressifs qui s'opèrent d'une étape à une autre entre le mode de fonctionnement des unités et les systèmes traditionnels et modernes.

Cependant d'autres questions corollaires restent posées. Quel est le degré d'autonomie et de dépendance du secteur informel par rapport à son environnement économique moderne? Les activités du secteur informel peuvent-elles constituer un pôle de développement endogène?

## **Bibliographie**

- BIT, 1972, *Employment, Income and Equality in Kenya* Genève.
- BIT, 1990, *Promotion de l'emploi indépendant*, Conférence internationale du travail, 77e session, 127p.
- BIT, 1991, *Le dilemme du secteur non structuré*, Conférence internationale du travail, 78e session, 73p.
- Bâ, Hamadou, 1989, *Enquête sur le secteur non structuré à Dakar*, Dakar, Fondation Ford/USAID, septembre, 61p.
- Bienefeld, M.A., 1974, *The self-employed of Urban Tanzania* IDS, Discussion paper No.54.
- Bose, A. N., 1974, *The Informal Sector in the Calcutta Metropolitan Economy* Genève, ILO.
- CIDE, 1987, «Mise en place des structures pour un changement économique: rapport relatif à la conférence internationale pour le secteur informel», Washington DC, 26-27 octobre.
- Desoto, H., 1986, *L'autre sentier: la révolution informelle*, Lima, Institut pour la liberté et la démocratie.
- Diop, Doudou, 1991, *Secteur informel/secteur refuge*, Symposium national sur l'emploi, Dakar, BIT, 15-18 juillet.
- Eze, J., 1976, *Employment Expectations of Educated Youth and the Urban Informal Sector: A Nigeria Case Study*, ILLS Research Proposal, Genève.
- Farrelli, Gilda; Panuhuy, Henri; Seck, Mamadou, 1986, *La dynamique du développement extensif du secteur informel sénégalais dans une économie sous ajustement* Genève, BIT, juin, 53p. Ronéo.
- Gallaway, A., 1979, *Nigeria Enterprises and the Employment of Youth* Ibadan, NISER.
- Gerry, C., 1974, *Petty Producers and the Urban Economy: A Case Study of Dakar, Senegal*, Genève, ILO.
- Gerry, C., 1980, «Petite production marchande ou salariat déguisé», *Revue tiers monde*, T.XXI, No.82, pp.405-426.
- Lubell, Harold; Zarour Charbel, 1990, «Le Secteur non structuré de Dakar résiste à la crise», *Revue internationale du travail*, Vol. 129, No.3, pp.423-432.
- Lubell, Harold, 1991, «Le secteur informel dans les années 1980 et 1990», Paris, Centre de développement de l'organisation et de développement économique, 139p.
- Niang, Abdoulaye, 1988, «Le secteur informel de production de biens et de services moderne au Sénégal». Un exemple de l'articulation entre les structures socio-économiques traditionnelles et le système de production capitaliste», Thèse nouveau régime, Paris VIII, 532 p.
- Niang, Abdoulaye, 1992, «Le secteur informel: définitions, facteur son expansion en milieu urbain au Sénégal», In: *Les annales de la faculté de lettres et Sciences Humaines UCAD*, No.22, pp.191-214.
- Niang, Abdoulaye, 1993, «Le secteur informel en milieu urbain au Sénégal, un recours à la crise: définitions et données empiriques». In: *Université, Recherche et Développement*, No.1, mars, pp.25-47.
- Nihan, Georges, 1980, «Le secteur non structuré. Signification, aire d'extension du concept et application expérimentale», *Revue tiers monde*, T.XXI, No.82, avril et juin, pp.260-284.
- Revue université, recherche et développement*, 1993, No.1, mars, p.44.
- Van Dirk, P.M., 1986, «Le secteur informel de Ouagadougou», Paris, Harmattan, 203p.
- Zarour, Charbel, 1988, *Etude sur le secteur informel de Dakar*, USAID/Sénégal, Dakar, août, 219p.

---

\* Maître-assistant, section de sociologie, Université de Saint-Louis, Sénégal.